

cifique? Un gouvernement à *direction socialiste* doit s'aligner sur le Parti socialiste et non le Parti socialiste sur le gouvernement.

On ne s'est pas appuyé résolument sur les masses...

Au Congrès de Huyghens, nous l'avons rappelé plus haut, et à plusieurs reprises depuis l'an dernier, Léon Blum s'est plu à répéter qu'une liaison étroite entre les masses et le gouvernement issu de leur volonté était indispensable pour mener à bien l'œuvre du Front populaire.

Mais, depuis, le gouvernement, loin de puiser sa force dans le soutien actif des masses, a constamment freiné et même désavoué celles-ci — sans d'ailleurs réussir à les assagir complètement.

Dès le 5 juillet, à Creil, le ministre de l'Intérieur déclare que « *la classe ouvrière ne doit pas gêner l'action du gouvernement par des mouvements inconsidérés* ». Et le 8, au Sénat, il précise : « *Si demain des occupations d'usine se produisaient à nouveau, le gouvernement Y METTRAIT UN TERME PAR TOUS LES MOYENS APPROPRIÉS* ». Le 9, à la délégation des gauches, il précise que « *si la persuasion ne suffisait pas, IL Y AURAIT LIEU DE RECOURIR A LA CONTRAINTE ET A L'EMPLOI DE LA FORCE* ».

Le 29 septembre, c'est Léon Blum lui-même qui déclare au Luxembourg que les « *occupations d'usine ne doivent pas durer et qu'elles ne dureront pas* », et qui lance cet avertissement : « *La confiance que la classe ouvrière met dans le gouvernement de Front populaire EPARGNERA A CELUI-CI D'EMPLOYER D'AUTRES MOYENS QUE LA CONCILIATION ET LA PERSUASION* ».

Ce Cahier entier ne suffirait pas si nous voulions reproduire tous les appels au calme, à la sagesse, à la patience, à la discipline, tous les avertissements, voire les menaces à peine déguisées (et parfois suivies d'actes) adressées par les ministres socialistes aux masses ouvrières.

Toute la procédure d'arbitrage obligatoire n'a visé qu'à une chose : émusser la combativité ouvrière, noyer les revendications dans le flot trouble des pourparlers secrets entre arbitres et patrons, ou entre arbitres et ouvriers, en attendant la sentence sans appel du « *superarbitre* ».

Ceux qui, sous le nom de paix sociale, paraissent entendre un désarmement, un abaissement de l'idéal socialiste, ceux qui invitent le prolétariat à atténuer et à ajourner sa revendication totale pour mieux obtenir des réformes particulières, ceux-là se trompent étrangement. Il n'y aura de paix sociale qu'au terme des efforts de libération.

Jean JAURES. (1902)

Cité par le « Bulletin socialiste »
du 29 mars 1937.

Quant à la fameuse « *pause* », il n'est que trop évident qu'elle implique, qu'on le veuille ou non, une certaine rupture avec les masses ouvrières. C'est dans la « *pause* » et dans cette rupture qu'il faut chercher l'explication véritable du drame de Clichy. La capitulation du 5 mars devant les banques avait péniblement surpris les masses ouvrières. Une explosion comme celle qui s'est produite était à peu près inévitable. On peut discuter des responsabilités personnelles de Dormoy, de celles, extrêmement lourdes, de la police; c'est là chose utile pour le moraliste comme pour l'historiographe, mais secondaire pour le militant qui cherche les causes matérielles profondes des événements. La cause réelle, répétons-le, elle est dans une politique d'abdication devant le grand capital, politique en contradiction brutale avec la volonté combative, avec les espérances des masses et qui implique, par conséquent, un certain décrochage d'avec les masses.

...ce formidable levier

Contrairement aux ministres socialistes et à la majorité du Parti, nous pensons toujours, comme à Huyghens, qu'une politique vraiment progressiste ne peut se faire qu'en prenant appui sur les besoins profonds des masses. Nous connaissons la force du capitalisme, maître véritable de l'appareil d'Etat; nous n'avons pas le dessein de pousser nos camarades ministres à affronter seuls ce colosse, ni de leur reprocher de n'avoir pu, livrés à leurs propres forces, lui faire mordre la poussière. Mais nous savons que l'action des masses, et ELLE SEULE, peut constituer une force suffisante pour le faire reculer. Et c'est pourquoi, jugeant des possibilités actuelles, non par rapport aux débats parlementaires, mais par rapport aux moyens d'action que la classe ouvrière est capable présentement d'utiliser, nous reprochons à nos camarades du gouvernement, nous accusons le Parti de s'être volontairement privés du formidable levier qui était — qui est encore — à la portée de leurs mains. L'occupation des usines, la persistance de l'agitation gréviste sont les preuves flagrantes des énormes possibilités que renferme le prolétariat. Mais ces possibilités risquent à la longue de s'effriter et de disparaître si notre Parti, si les grandes organisations ne sont pas capables de conduire la bataille, de prendre la tête des masses.

Ce qu'il faut faire

Avant qu'il soit trop tard, il faut s'engager résolument dans la voie tracée à Huyghens et non suivie. Il faut aujourd'hui un SECOND PROGRAMME du Front populaire qui, seul, permettra de réaliser intégralement le premier.

D'abord préserver le pouvoir d'achat des masses ouvrières

Et, tout d'abord, il faut, sans perdre un instant, préserver le pouvoir d'achat des masses ouvrières, notablement amélioré l'an dernier, mais que la hausse du coût de la vie compromet chaque jour davantage.

Or, précisément, les conventions collectives conclues à partir de juin 1936 viennent à expiration et devront être renouvelées.

Les conventions collectives — il est à peine besoin de le préciser ici — ne valent que par la conception qu'en ont les travailleurs et l'usage qu'ils en font. Si, en effet, ils les considèrent (suivant les conseils qui leurs sont prodigués de tous côtés) comme un bénéfice désormais acquis et un gage de « *paix sociale* », ils sont voués à reperdre un jour ou l'autre tous ces avantages, ainsi qu'il advint à leurs frères d'Allemagne. Si, au contraire, ils voient dans les conventions collectives ce qu'elles sont réellement, c'est-à-dire une première victoire sur le patronat, que d'autres victoires doivent suivre, un moyen de souder les ouvriers au syndicat pour leur permettre d'affronter de nouvelles batailles, alors seulement ces conventions porteront leurs fruits et deviendront une arme efficace entre les mains de ceux qui les ont arrachées. C'est dans cette voie que s'orientent instinctivement les ouvriers depuis leur victoire de juin dernier.

Il faut donc que le renouvellement des conventions collectives s'accompagne de nouveaux gains, et d'améliorations devenues indispensables.

Tout d'abord, pour que le bénéfice des lois sociales soit une victoire syndicale complète et durable, il faut que ces lois (quarante heures, congés payés) soient désormais intégrées avec leurs modalités d'application dans les contrats collectifs. C'est le seul moyen pour que les ouvriers puissent veiller directement à leur application.

Il faut, en second lieu, que le statut des délégués d'atelier soit élargi dans le sens :

1° D'une extension de leur éligibilité (le

fait, par exemple, qu'un étranger — ou même qu'un travailleur algérien — ne puisse être délégué d'atelier est incompatible avec l'internationalisme prolétarien);

2° D'une extension du droit de ces délégués (contrôle de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, contrôle de l'embauchage et du débauchage, droit de prendre connaissance du carnet de commandes de l'entreprise, contrôle des prix de revient et des frais d'exploitation, etc.).

Il faut enfin obtenir que les nouvelles conventions portent une clause instituant l'*échelle mobile des salaires*. Ceci suppose (car nous ne devons pas laisser aux économistes bourgeois la liberté d'établir seuls et à leur manière les indices des prix) le *contrôle des indices des prix* par des représentants des organisations syndicales.

Toutes ces remarques sont autant de suggestions qui demandent à être étudiées, enrichies et complétées, mais nous sommes assurés que si les ouvriers parvenaient à imposer leur volonté sur ces divers points lors du renouvellement des conventions, l'étape franchie serait aussi importante que celle de juin dernier.

Action directe !

En ce qui concerne l'arbitrage obligatoire, on peut dire que quatre mois d'expérience commencent à ouvrir pour de bon les yeux de la classe ouvrière sur le vrai sens de cette réforme. Les débats du dernier Comité national de la C.G.T. sont instructifs à ce sujet. Aucun des orateurs n'a osé défendre l'arbitrage en droit, et l'on n'a pas manqué de signaler que c'était là un *simple essai*. « *Nous avons obéi à une nécessité implacable* » a déclaré Jouhaux. Et il a reconnu que certains surarbitres avaient commis « *des bévues* ». Mais il a mis la classe ouvrière en garde contre la tendance, qui semble se généraliser, à rejeter dans tous les cas les décisions du surarbitre quand elles ne donnent pas satisfaction sur tous les points : « *L'arbitrage est un compromis* ».

Quant à nous, le mot « *bévues* » nous paraît faible pour qualifier des sentences comme

(Suite page 14.)